

Département Ressources Humaines

Décision n°2025-1055

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable service qualité urbaine à la direction de l'espace public

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction de l'espace public, un emploi de responsable service qualité urbaine, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- porter, mettre au point et actualiser, avec les autres services concernés, les parties de la charte d'aménagement et de gestion de l'espace public relatives au paysage, à la forme urbaine, à l'environnement, aux mobiliers, aux ambiances...
- animer des groupes de travail de chefs de projet des pôles et de la DEP autour de ces thèmes,
- donner des avis sur les projets d'espace public soumis à la DEP,
- intervenir à leur demande aux côtés des chefs de projet dans leurs contacts avec des architectes, urbanistes ou paysagistes,
- établir des contacts réguliers et constructifs avec l'Architecte des Bâtiments de France, en particulier pour le suivi des aménagements du secteur sauvegardé et du centre-ville de Nantes,
- participer aux études de programmation d'espaces publics complexes et sensibles, sans enjeu majeur d'habitat ou de développement économique, avec accompagnement de la partie opérationnelle,
- animer le service constitué de 3 personnes.

Décide,

Article 1 : L'emploi de responsable service qualité urbaine à la direction de l'espace public est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **12 NOV. 2025**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

13 NOV. 2025